

REVUE ANNUELLE

DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES CHASSEURS ET PÊCHEURS
ET DE SES FILIALES

2022



L'ANNÉE VUE PAR NOS PRÉSIDENTS



Marc Renaud
Président de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

De grands dossiers et de grands changements ont marqué l'année 2022. Commençons par ces gibiers qui ont marqué l'année dernière et assurément celles à venir : l'orignal et le cerf. Des observations inquiétantes quant à la santé du cheptel d'orignaux dans certaines régions ont été faites par les chasseurs. La Fédération a étudié de près la situation pour être prête à agir dès les premiers travaux prévus au début de 2023 sur la mise à jour du plan de gestion. Du côté du cerf, nous sommes bien sûr à l'affût des résultats du projet-pilote sur la restriction de la taille légale des bois, mais nous avons aussi mis beaucoup d'énergie à rappeler l'importance de la chasse comme outil de gestion, principalement en milieu périurbain. Les fameux cerfs de Longueuil nous ont donné maintes occasions de nous faire entendre auprès des élus et du grand public.

Outre les dossiers liés à la faune, nous avons été très présents tout au long de l'évolution du projet de loi C-21 (qui touche entre autres au contrôle des armes à feu) tant par des sorties médiatiques que par des représentations auprès des élus. Notre rôle dans ce dossier se poursuit en 2023.

Le domaine faunique a été touché par un changement majeur à la suite des élections de l'automne : la Faune a été changée de ministère pour être rapatriée avec l'Environnement. Craintifs au premier abord, nous entrevoyons ce changement d'un bon œil après nos premières rencontres avec le ministre et son équipe.

Finalement, au sein même de l'organisation, un changement de garde s'est effectué à la suite du départ à la retraite de l'ancien directeur général, Alain Cossette. Depuis le mois d'août, Stéphanie Vadnais, qui était auparavant directrice générale adjointe, assure l'intérim, soutenue par une équipe solide.

Au fil de ces changements, nos bénévoles dédiés sont la clé pour assurer la poursuite de notre mission. Que ce soit au sein de CA, d'associations ou des comités Chiens de chasse et Oiseaux migrateurs, les bénévoles ont un rôle essentiel de faire avancer les discussions et d'exprimer la réalité du terrain.

Je prends le temps de vous remercier chaleureusement.



Yves Lachapelle
Président de la fondation, Héritage faune

La fondation était heureuse cette année de constater la volonté entourant la reprise des activités associatives. Les associations font vivre la transmission de leurs passions pour la chasse et la pêche vers la relève. Nos programmes de bourses sont de nouveau très sollicités. Héritage faune a donc travaillé très fort cette année afin d'amasser les sommes nécessaires pour répondre aux besoins de financement d'activités pour la relève et les habitats fauniques des associations membres, communautaires et partenaires. L'automne fut une saison bien occupée en ce sens avec le retour du traditionnel souper-bénéfice. Les 200 convives réunis et les nombreux partenaires ont été d'une générosité telle que nous avons réussi à amasser 100 000\$ avec le souper et les encans.

L'année fut aussi marquée par le départ du directeur général de la fondation depuis 25 ans, M. Alain Cossette. Il a contribué à bâtir une fondation solide et a assuré une croissance constante des activités tout au long de son mandat. Je joins donc ma voix à celle du conseil d'administration afin de le remercier très sincèrement.

La croissance des demandes de financement auprès de la fondation a amené de profondes réflexions au sein du conseil d'administration. Aussi, les membres souhaitent doter Héritage faune d'une stratégie philanthropique à la hauteur des besoins en évolution du milieu faunique. C'est en continuant de nous concentrer vers l'atteinte de la mission de la Fondation et en assurant une saine gestion des fonds que nous travaillerons à mettre en œuvre une stratégie qui se voudra dynamique, réaliste et qui nous ressemblera.



Jacques Parent
Président de la filiale éducative, Sécurité nature

Je vous présente mon dernier bilan à titre de président de Sécurité nature depuis les 26 dernières années. Ce fut pour moi un privilège de m'associer intimement à la mission de l'organisation et de participer à sa remarquable évolution.

Grâce au personnel de soutien et aux bénévoles, Sécurité nature est devenue au fil des ans une référence incontournable en matière de formation et elle suscite le respect et l'admiration du monde faunique.

En janvier 2022, après une pause de 10 ans, le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu à autorisation restreinte (CCSMAFAR) était de retour. Malgré le contexte réglementaire peu favorable, c'est-à-dire le gel du transfert des armes de poing, nous avons été en mesure de dispenser les cours aux travailleurs œuvrant dans le domaine de la sécurité. Nous espérons que les amateurs de tir sportif retrouveront la possibilité de pratiquer leur loisir. Il est évident que Sécurité nature accorde une importance primordiale à l'éducation des propriétaires d'armes à feu plutôt qu'au contrôle des armes elles-mêmes.

Au cours de la dernière année, plus de 65 000 participants ont suivi une formation de Sécurité nature ; Il s'agit d'une année record. Cet excellent résultat repose principalement sur le dévouement de tous les employés et bénévoles.

Je tiens à saluer le travail exemplaire des instructeurs, des responsables de la formation et des moniteurs qui constituent la colonne vertébrale de l'organisation.

Mon souhait pour Sécurité nature : la pérennité, seul gage de succès pour l'avenir.

LES ADMINISTRATEURS

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS

Marc Renaud
Président provincial

Gérard Gagnon
Bas-Saint-Laurent

Michel Bouchard
Saguenay—Lac-Saint-Jean

Bob Bélanger
Capitale-Nationale

Pierre Caron
Mauricie

François Vanasse
Estrie

Rodolphe La Salle
Outaouais

Nathalie Dallaire
Abitibi-Témiscamingue

Gilles Couture
Côte-Nord

Alain Poitras
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

Jean-Claude Marcoux
Chaudière-Appalaches

Danny Leblanc
Lanaudière

Michel L. Fortin
Laurentides

Claude Lapointe
Montréal—Laval—Montérégie

Yvon Courchesne
Centre-du-Québec

Jean Fink
Membre coopté

Robert Chartrand
Membre coopté

Sincères condoléances aux proches de Daniel Nadeau, qui occupait le poste de membre coopté.

HÉRITAGE FAUNE

Yves Lachapelle
Président, membre élu

Alain Poitras
Vice-président, membre coopté

Christian Sénéchal
Trésorier, membre coopté

Marc Renaud
Membre désigné FédéCP

Louis Bélanger
Membre élu

Maxime Chouinard
Membre élu

Marc-Antoine Godin
Membre coopté

Antoine Bradette
Membre coopté

Merci au membre sortant :
Denis Thomassin

SÉCURITÉ NATURE

Jacques Parent
Président

Yoan St-Louis
Trésorier

Bruno Savard
Secrétaire

Yvan Rouleau
Membre coopté

Pierre Roy
Membre élu

Marc Renaud
Membre désigné

Pierre Caron
Membre coopté



L'ÉQUIPE DE LA PERMANENCE

Stéphanie Vadnais
directrice générale par intérim

Éric Vallières
*directeur général adjoint, responsable provincial
de la formation*

Lise Duchesneau
adjointe administrative

Jessika Guay-Plamondon
agente à la comptabilité

Line Guillemette
agente à la comptabilité

Christina Leclerc
agente de bureau – formation

Édith Rosa
agente de bureau – formation

Martin Savard
coordonnateur à la formation

Jessica Bouchard
agente de soutien aux membres

Michel Baril
biologiste

Emily Vallée
coordonnatrice aux communications

Hélène Baron-Gauthier
coordonnatrice de la fondation

Mathieu Martin
responsable du marketing

Merci au directeur général sortant
Alain Cossette



RAPPORT ANNUEL DE SÉCURITÉ NATURE



FAITS SAILLANTS

ANNÉE RECORD POUR LA FORMATION CCSMAFAR

Pendant la pandémie, l'offre de cours avait été grandement réduite. En 2022, les moniteurs ont fait tous les efforts possibles pour rattraper le retard causé par les contraintes sanitaires des années précédentes. Ils ont formé 26 638 personnes au maniement des armes à feu.

MISE EN PLACE RÉUSSIE DU CCSMAFAR

En quelques semaines à peine après l'obtention du mandat de donner le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu à autorisation restreinte (CCSMAFAR), Sécurité nature a rassemblé les ressources humaines et matérielles nécessaires à la diffusion des cours dès le mois de janvier. Malheureusement, en mai, le gouvernement annonçait un gel sur le transfert des armes de poing. Les cours ont toutefois continué d'être offerts aux travailleurs du domaine de la sécurité.

SOUTIEN CONSIDÉRABLE AUX ASSOCIATIONS

Sécurité nature a assuré une contribution importante aux associations membres de la FédéCP par l'entremise des redevances qu'elle a versées. Au total, plus de 1 600 000 \$ ont été distribués pour soutenir les activités de la FédéCP, des régionales, d'Héritage faune et des associations.



GESTION DES FORMATIONS

RETOUR GRADUEL « À LA NORMALE » POUR LES FORMATIONS

Maintenant que la plupart des risques de la pandémie sont derrière nous, nombreux sont les moniteurs et monitrices qui ont repris leurs activités avec Sécurité nature ou qui le feront en cours d'année.



Plus de cours à de plus petits groupes

Un des effets de la pandémie a été d'étendre à tous les moniteurs la possibilité de donner des cours seuls, à des groupes de moins de 15 participants. Autrefois, cette mesure était réservée aux moniteurs qui œuvraient isolés, en région éloignée, ou dans des circonstances particulières, comme en appui à une formation du CCSMAFAR. La pandémie, en forçant des mesures de distanciation, nous a menés à ouvrir régulièrement des cours à de petits groupes et plusieurs moniteurs ont adopté cette formule. De petites classes de 15 participants ou moins présentent de nouveaux avantages : plus de salles disponibles, des cours plus petits, mais plus fréquents, qui répondent aux besoins d'une clientèle à la recherche d'un moment qui lui est favorable plutôt que d'un lieu – au point de faire quelques heures de route après s'être inscrite à un cours offert au moment de son choix.

C'est justement parce que plusieurs moniteurs ont relevé le défi de donner des cours à de petits groupes, mais beaucoup plus fréquemment, que Sécurité nature a pu répondre à la demande importante de l'année 2022 en cours de sécurité dans le maniement des armes à feu, qui a suivi la tendance croissante des activités de plein air. Nous sommes reconnaissants envers tous ces moniteurs et monitrices qui se sont particulièrement dévoués afin de répondre aux demandes du public.

PREMIÈRE ANNÉE DU CCSMAFAR

C'est au début de janvier 2022 que Sécurité nature se voyait confier le mandat de livrer le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu à autorisation restreinte pour toute la province. Rappelons que Sécurité nature avait déjà offert ce cours depuis les débuts, et ce, jusqu'en 2010. Sécurité nature a relevé en quelques semaines le défi d'intégrer les moniteurs CCSMAFAR qui le désiraient à son portail (le fait que de nombreux moniteurs du CCSMAFAR œuvraient également pour Sécurité nature a grandement facilité cette intégration).

Notre organisation a su également trouver et se procurer une quantité impressionnante d'armes de poing, compte tenu de l'époque, des délais et des circonstances, afin de constituer des trousse de démonstration – un élément

essentiel de la formation – et d'équiper les moniteurs d'un nouveau diaporama ainsi que d'ordinateurs portables, d'équipements audio et de projecteurs nécessaires à des prestations de cours de qualité.

Avec les nouvelles réglementations proposées par le gouvernement fédéral restreignant l'accès aux armes restreintes, leur avenir dans le monde des loisirs – tir à la cible, collection – reste incertain. Le CCSMAFAR demeurera cependant un élément important de la formation de tous ceux dont le métier implique le recours à ces armes. Après les premiers défis de l'intégration du CCSMAFAR au sein des formations de Sécurité nature, notre organisation en est à évaluer quels seront les besoins dans chacune des régions afin de pouvoir organiser le recrutement de nouveaux moniteurs.



UN NOUVEAU PARTENAIRE GOUVERNEMENTAL POUR LES FORMATIONS CCSMAF ET CCSMAFAR

Le programme de formations, qui était auparavant géré en partenariat avec le secteur de la Faune du gouvernement provincial, sera dorénavant encadré par le Bureau du contrôle des armes à feu et des explosifs (BCAFE) ainsi que par le ministère de la Sécurité publique.

Fin du PESCOF

Ce changement s'explique en partie par l'arrivée des cours en ligne d'Initiation à la chasse. Le secteur Faune a vu son implication dans la formation des nouveaux chasseurs fortement diminuée : les agents de protection de la faune ne sont plus sollicités et les directions régionales du secteur Faune ne participent plus au recrutement de nouveaux moniteurs. Le Programme-cadre d'éducation en sécurité et en conservation de la faune (PESCOF), qui encadrait les contenus, la formation des moniteurs, leur certification et leur formation continue, est donc considéré par l'administration gouvernementale comme n'existant plus. Concrètement, le secteur Faune continuera toutefois d'administrer les certificats du chasseur et ceux du piégeur, ainsi que le contenu des formations.

Puisque la majorité des activités humaines (non informatisées) de Sécurité nature se concentre désormais sur le Cours canadien de maniement des armes à feu, c'est le ministère de la Sécurité publique qui prend la relève de l'encadrement. Ce changement se manifestera dans la révision et la réécriture du contrat liant Sécurité nature au ministre de la Sécurité publique : l'entente concernant le CCSMAFAR a été complétée en 2022, celle concernant le CCSMAF est en voie de l'être.

Changements pour les participants

Pour les participants, les moniteurs et le quotidien des cours, cela implique l'introduction du formulaire fédéral d'inscription au cours, qui est de surcroît un rapport des résultats, désormais exigé par la Gendarmerie royale du Canada pour compléter la demande de permis d'arme à feu. Ce formulaire, utilisé dans toutes les provinces canadiennes, ne l'était pas au Québec, qui avait sa propre certification, dérivée du Certificat du chasseur.



Changements pour les moniteurs et les associations

Pour les moniteurs et les associations, cela implique un code de conduite révisé. Les bénévoles de Sécurité nature ont profité de l'occasion pour réactualiser certaines structures de notre organisation comme le rôle des responsables PESCOF (désormais rebaptisés « responsables régionaux de la formation »), celui des associations et des instructeurs. C'est aussi une occasion de revoir l'importance relative des contenus des cours afin de mettre un accent encore plus fort sur l'aspect pratique de la manipulation sécuritaire des armes à feu.

Formation continue

Tous ces changements justifient que Sécurité nature organise en 2023 une session de formation continue obligatoire dans l'ensemble des régions du Québec, y compris en milieu autochtone. En milieu autochtone, nos partenaires, souvent anglophones, devront faire face au défi de s'intégrer au portail Internet de la Fédération : annonce des cours, inscription en ligne, production informatisée des listes de participants et des résultats. Autant cela facilitera et accélérera la réception des résultats par les participants, autant cela pose de nouveaux défis dans des communautés dont bien des membres n'ont pas un accès direct à Internet ou à une carte de crédit. Ce sont là des défis qui ont été relevés avec succès dans la plupart des régions du Québec, même si cet enjeu de l'accès à l'informatisation des services est toujours d'actualité.

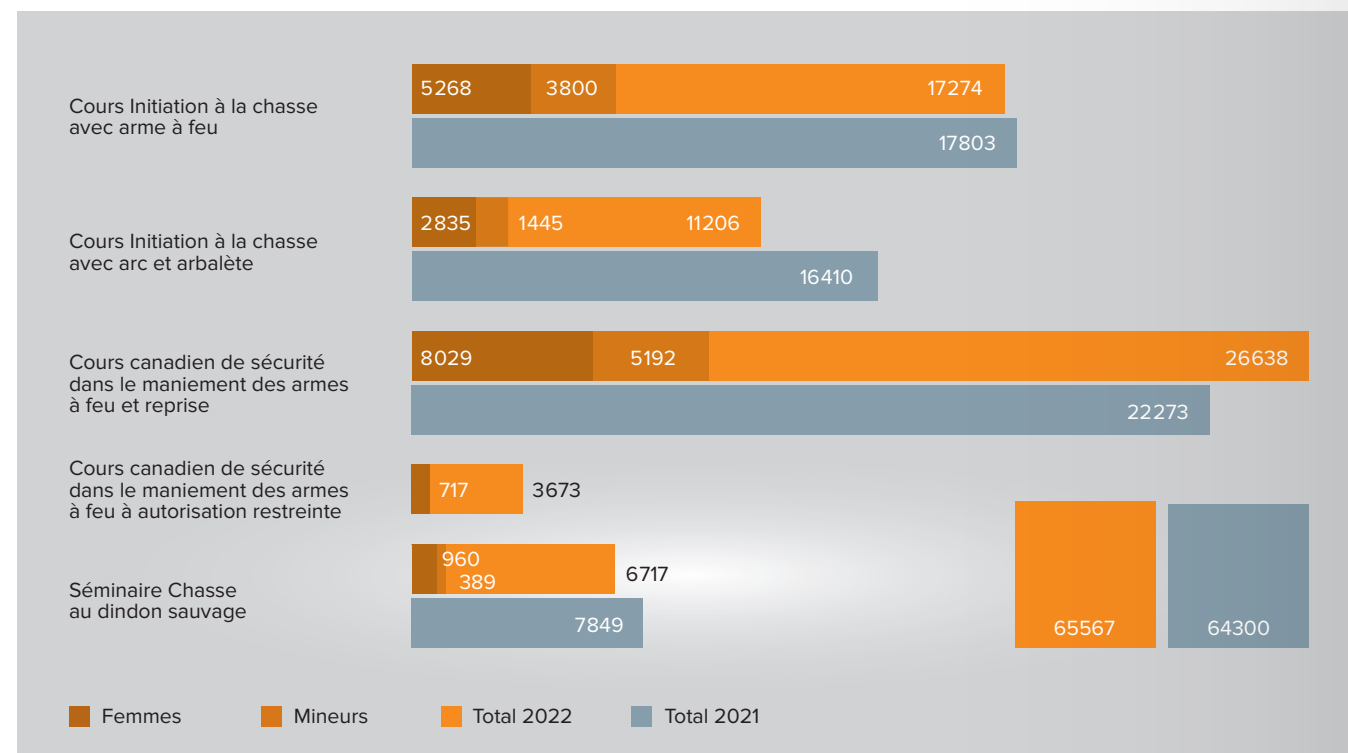
FORMATION INITIALE DE 2022

Les 14 et 15 mai 2022, aux locaux de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs à Saint-Augustin-de-Desmaures, nous avons reçu 16 candidats, dont une femme ; les candidats provenaient majoritairement de l'Outaouais et de Chaudière-Appalaches, mais aussi du Bas-Saint-Laurent, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord. Sur les 16 candidats, 12 ont été recommandés pour l'étape suivante de qualification des moniteurs, et 4 ont été recommandés sous condition de 2 supervisions par un instructeur. Cette condition de « supervision serrée » vise à encadrer sur deux cours plutôt qu'un seul le candidat alors qu'il s'adresse pour la première fois au public dans le cadre d'un CCSMAF. Cela signifie que les instructeurs ont évalué qu'un candidat a le potentiel pour devenir un bon moniteur, mais qu'il y a suffisamment de points à surveiller à corriger pour justifier un accompagnement.

La seconde session de formation/évaluation initiale s'est tenue les 28 et 29 mai et a reçu 18 candidats, dont 2 femmes. Tous les candidats de cette cohorte ont été recommandés pour passer à l'étape suivante, mais deux d'entre eux devront être évalués de nouveau par un instructeur et deux devront l'être encore deux fois. Les candidats de la seconde session de formation initiale provenaient en grande majorité de Lanaudière (10 candidats) et des Laurentides. Un effort particulier a été fait cette année pour rassembler dans une même session les candidats de régions voisines, dans l'optique qu'ils pourraient être amenés à s'entraider dans les années à venir.

Les commentaires des candidats furent positifs : l'expertise et la pertinence des interventions des instructeurs leur a plu, de même que l'atmosphère générale propice à la collaboration et à l'amélioration.

Participants aux formations



AIDE FINANCIÈRE 2022

Sécurité nature, grâce aux revenus générés par les cours, contribue financièrement à soutenir les activités de la Fédération et de la Fondation. La filiale éducative met aussi à la disposition de toute l'organisation les outils informatiques et technologiques essentiels à la réalisation des projets.

Le budget 2022 avait été établi en se basant sur une estimation de 61 750 participants. Comme l'estimation a été dépassée d'environ 4000 participants, Sécurité nature a obtenu un surplus d'exploitation du fonds d'administration générale. De ce surplus, environ 200 000 \$ ont été versé au fonds de réserve des formations d'initiation à la chasse. Ce transfert est fait en vertu des termes de l'entente avec le Ministère qui stipule que tout montant qui dépasse 12 % de profit en lien avec les formations ICAF et ICAA doit être versé dans ce fonds. L'utilisation des sommes cumulées dans ce fonds doit servir à combler une année déficitaire ou de moins de 12 % de profit en plus des dépenses en lien avec les formations. Le surplus restant, confirmé à la mission d'examen, sera versé au fonds Visibilité de la FédéCP.

Sommes versées par Sécurité nature	À la FédéCP	À Héritage faune
Pour les activités régulières selon le budget prévu	500 000 \$	250 000 \$
Dans le fonds Visibilité	À confirmer	
Dans le fonds Dindon sauvage		100 755 \$
Total (avant versement du surplus au fonds Visibilité)	850 755 \$	





INSTRUCTEURS ET RESPONSABLES DE LA FORMATION

Nous tenons à remercier les bénévoles impliqués dans la gestion des cours.

Les instructeurs :

M. Pierre Caron
M. GianFranco Cavallo
M. Jules Lambert
Mme Hélène Larente
Mme Edith Rosa
M. Martin Savard
M. Jean Valiquette

Merci à l'instructeur sortant :

M. Serge Larivière

Les responsables régionaux :

M. Paul-Aimé Bélanger | *Bas-Saint-Laurent*
M. Rémi Girard | *Saguenay-Lac-Saint-Jean*
M. Joseph Garneau | *Capitale-Nationale*
M. Richard Blais | *Mauricie*
M. Réal Crête | *Estrie*
M. Aurel Dubé | *Outaouais*
M. Jean-Luc Plante | *Abitibi-Témiscamingue*
M. André Boulianne | *Côte-Nord*
M. Jules Lambert | *Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*
M. Pierre Couture | *Chaudière-Appalaches*
M. René Charpentier | *Lanaudière*
M. Marc Tremblay | *Laurentides*
M. Pierre Roy | *Montréal, Laval, Montérégie*
M. Eric Bahl | *Centre-du-Québec*

RECONNAISSANCE DE NOS BÉNÉVOLES

MONITEUR NATIONAL 2022

Rodolphe La Salle | *Outaouais*

Plusieurs le connaissent comme le président de la régionale de la FédéCP – Outaouais, mais il est aussi moniteur depuis plus de 30 ans.

Il a commencé par donner les cours de maniement d'armes à feu et d'initiation à la chasse à l'arme à feu, puis en 2007 et 2008, il a reçu la formation pour donner les cours d'initiation à la chasse à l'arc et arbalète, ainsi que celui sur la chasse au dindon sauvage. Déjà en 1997, il recevait le titre de moniteur régional en reconnaissance pour sa contribution à la formation de la relève à la chasse. Malgré une autre année de pandémie en 2021, Rodolphe s'est démarqué en donnant plusieurs cours.

Son implication a dépassé largement les formations : il a entre autres été un des acteurs clés de la relocalisation du dindon sauvage au début des années 2000. Il a accompli la majorité de son bénévolat auprès de l'Association des membres actifs d'la GAP et de la FédéCP régionale de l'Outaouais. Actuellement, il est aussi vice-président du CA provincial de la FédéCP.

Rodolphe est avant tout un passionné de la nature et un boute-en-train qui apprécie la camaraderie lors des moments passés en forêt. Félicitations à Rodolphe pour son parcours.

MONITEURS RÉGIONAUX

Martin Bourgie | *Outaouais*

Paul Legendre | *Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*

Frédéric Aubin | *Chaudière-Appalaches*

MEMBRE HONORAIRE

*Société des établissements de plein air
du Québec (Sépaq)*

La FédéCP a décerné le titre de membre honoraire à un précieux partenaire de longue date. La mission de la Sépaq, qui comprend entre autres de connecter les gens à la nature, est complémentaire aux activités de chasse et pêche de la Fédération. En proposant des services adaptés et évolutifs à la clientèle des amateurs de chasse et pêche, la Sépaq stimule

la relève et contribue à sa rétention. En accordant une grande importance à la conservation de ses territoires et de la biodiversité, la Sépaq s'inscrit dans une démarche visant la pérennité des activités fauniques qui s'accorde avec la vision de la FédéCP.

RECONNAISSANCE D'UNE ASSOCIATION

Club de tir La Jolie Tuque | Mauricie

Le club de tir, situé à La Tuque, est membre de la FédéCP depuis 1994, année où a été mis en place le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu. Par la suite, tous les cours de chasse et de maniement d'armes y ont été offerts. Mais au-delà de ces cours, le Club offre toutes sortes d'activités complémentaires aux chasseurs et aux tireurs sportifs :

- Technique de tir
- Rechargement de cartouche
- Conférences sur des activités de chasse et de pêche
- Championnat régional de tir
- Exposition d'armes à feu
- Porte ouverte avec clinique d'ajustement et de tir

À l'aide des bourses Relève de la fondation Héritage faune, le Club a dispensé de nombreuses activités d'initiation, par exemple à la chasse à la sauvagine, au petit gibier et au loup, ou encore à la pêche à la mouche et au montage de mouche.

Pour se développer, le Club de tir La Jolie Tuque s'est allié de partenaires comme le Festival de chasse de La Tuque et l'École forestière de La Tuque. Ce dernier partenariat mènera à la réalisation d'un terrain de tir d'envergure par les étudiants du programme de conduite de machinerie lourde.

Les bénévoles à l'origine de cette longue liste d'activités sont des atouts précieux pour notre sport. Merci à chacun des bénévoles qui contribue à la vitalité du Club de tir La Jolie Tuque.

MÉRITAS

Michel Lalancette | *Capitale-Nationale*